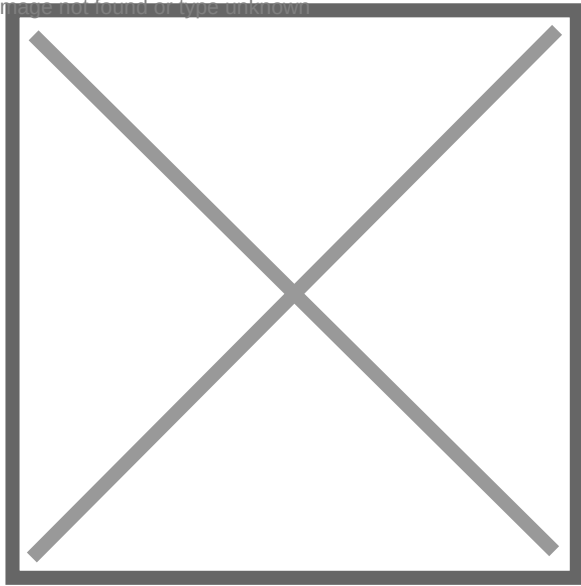


Image not found or type unknown



Vente sans accord des parties

Par **reagaton**, le **09/03/2009** à **15:08**

deux héritiers pour un même terrain (cousins)

1 à 2/3

1 à 1/3

celui qui a les 2/3 vient de mettre ce terrain en vente sans l'accord de l'autre héritier
en a t il le droit ?

quels sont ces responsabilités face à l'autre héritier ?

quels sont les droits de celui qui n'est pas informé ?